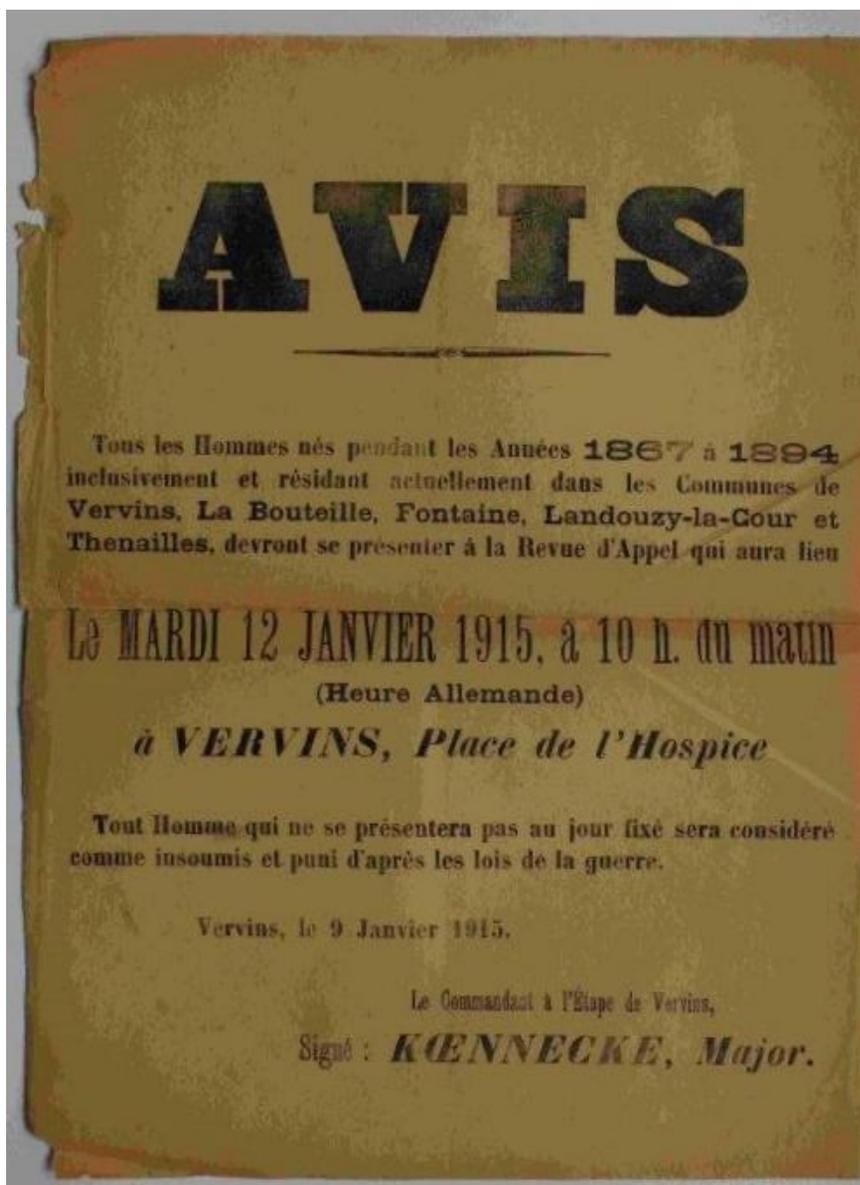


FONTAINE - ACTUALITES

Bulletin d'informations de la commune de Fontaine les Vervins



Editeur: Mairie de Fontaine les Vervins

Dépôt légal : 1er juillet 2015

Directeur de publication : Le Maire, Laurent Marlot

ISSN : 1282—766

Suite des carnets de J.Huille

Juillet 1915 : fête du 14 à la maison mais défense de se rassembler à plus de 15 personnes, de pavoiser aux couleurs françaises ou alliées, de porter sur soi les couleurs françaises.

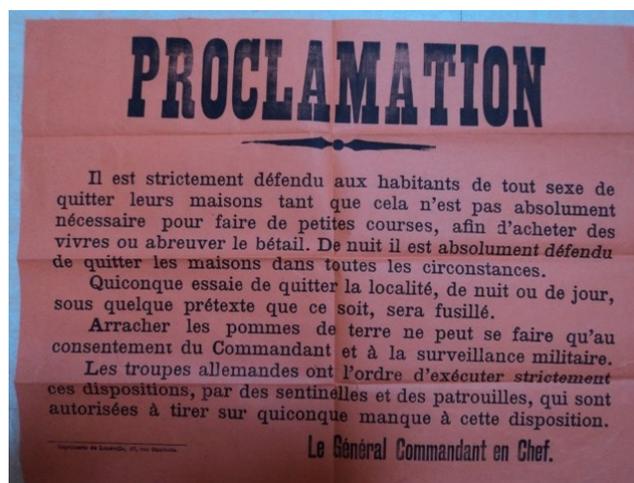
Août 1915 : obligation de verser une contribution de guerre. Les sommes versées aux occupants sont de plus en plus importantes. Nouvelles sonneries de cloches pour des victoires allemandes.

Septembre 1915 : interdiction de toucher aux pommes et aux poires qui sont réservées aux Allemands. Papa fait quand même du cidre et distille. Une réquisition dans l'usine l'oblige à cacher en toute hâte l'alambic.... C'est alors l'arrivée du fameux officier Schneider dont Léontine, la bonne de la maison deviendra vite la maîtresse . Empoisonnement du chien pour ne pas avoir à payer la taxe aux Allemands. Obligation absolue de saluer les officiers allemands.

Octobre 1915 : interdiction de sortir entre 18 h et 5 h du matin, de stationner devant les maisons, d'approcher des voies ferrées. Toutes les pommes de terre doivent être livrées afin que l'occupant puisse les revendre. Des otages sont désignés en cas d'attentat.

Novembre 1915 : réquisition de tous les chevaux Découragement de Papa. Nouvelle réquisition du cuivre etc. ... même les boutons de porte, les robinets, les boutons de vêtements ! Les rues sont rebaptisées à l'allemande. La déclaration de la vaisselle doit être faite à la Kommandantur. Papa menace de tout casser si cela doit se faire.

Décembre 1915 : à Noël l'église de Vervins est strictement réservée aux allemands.



INFORMATIONS GENERALES

Mairie :

Téléphone : 03 23 98 10 02

Télécopie : 03 23 98 25 04

E – Mail : mairie.fontaine.les.vervins@wandoo.fr

Site internet : www.fontainelesvervins.fr

Ecole primaire : 03 23 98 11 55

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Du mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Samedi fermée

Permanence de Monsieur Marlot

Le vendredi de 17 h 30 à 19 h.

Ouverture de la bibliothèque en 2015

De 16 h 30 à 18 h,

Le 8 et le 22 juillet; le 5 et le 19 août;

Le 2 et le 16 septembre; le 7 et le 21 octobre;

Le 4 et 18 novembre; le 2 et le 16 décembre.

AGENDA

La Fête Communale : **Samedi** 11 juillet bal avec le Krypton, **Dimanche** 12 brocante dans le village avec petite restauration, 15h30 spectacle de danse et à 21h bal, **lundi** 13 à 10h30 messe pour les défunts, à 14h30 jeux et à 22h30 retraite aux flambeaux, **mardi** 14 à 11h30 rassemblement au monument aux morts et remise des dictionnaires aux enfants.

Le feu d'artifice et le repas champêtre le 1er août

La brocante des AEM le 30 août

Le repas de la Saint-Eloi le 10 octobre

Le thé dansant le 8 novembre

ETAT CIVIL

Sont arrivés :

Soan ROUSSEAUX né le 04/11/2014 à Fourmies
Thibault JEROME né le 26/01/2015 à Maubeuge
Sören LABOIS né le 21/03/2015 à Fourmies
Enzo NICE né le 02/05/2015 à Reims



Nous ont quitté :

Madame GABRIELE Marie veuve LEFEVRE le 29/09/2014 à Fontaine Les Vervins
Monsieur PIEDALLU André le 20/01/2015 à Fontaine Les Vervins
Monsieur RICHET Jean le 18/02/2015 à Fontaine Les Vervins
Madame FOURGNY veuve MEURICE Pierrelina le 20/04/2015 à Vervins

Se sont mariés :

ZAMZAM Khaireddine et BRUN Nicole le 13/04/2015
DEMEESTERE Thimothée et COURMONT Aurélie le 23/05/2015
COUSINET Michel et LOCOCHE Mélody le 13/06/2015



LA CEREMONIE DES VOEUX

A l'occasion de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 24 janvier, les personnes ayant décoré leurs maisons pour Noël ont reçu une orchidée et un bon d'achat à valoir sur le marché aux fleurs de la commune le 1er mai.



RECOMPENSE AU PERSONNEL COMMUNAL



La Fête des mères

Pour la première fois, la commune a fêté ses Mamans. Toutes les mères d'enfants de moins de 5 ans ont été invitées pour l'apéritif le dimanche à 11H30 dans les locaux de l'école. La municipalité a offert une rose à chacune.



Du bois pour la commune

Sur la route de la Bouteille, des peupliers appartenant à la commune, ainsi que d'autres arbres autour de l'étang, ont été abattus et le bois résiduel a été broyé pour faire des copeaux destinés au chauffage. On a obtenu 250m³ de copeaux qui représentent 1 an et demi de chauffage environ. Le prix de vente des grumes a couvert le prix du broyage.



La chasse aux œufs

Dimanche 5 Avril, la traditionnelle chasse aux œufs s'est déroulée sous un soleil sympathique. Les nombreux enfants ont ramassé environ 100 kg de chocolats qui ont ensuite été partagés entre tous.



Le comice agricole

La commune a participé au Comice Agricole sur le thème « de la farine au pain ». Les enfants des écoles ont largement participé en confectionnant toutes les fleurs nécessaires à la fabrication du moulin.





LE LYCEE A

Si le « lycée agricole » - comme il est usuellement dénommé - est resté un acteur clé dans la formation du monde agricole, il a étendu progressivement ses formations vers le secteur de la gestion des espaces naturels.

Les jeunes motivés par les métiers de la nature ou de l'agriculture peuvent s'orienter vers des formations scolaires – dans la voie générale ou professionnelle - ou par apprentissage et poursuivre leurs études jusqu'en Brevet de Technicien Supérieur au sein de l'établissement.

C'est un établissement à taille humaine et à l'ambiance familiale qui, grâce aux efforts conjoints du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du Conseil Régional de Picardie offre aux élèves un cadre de vie et des conditions d'apprentissage propices au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

Des effectifs modérés, des équipes expérimentées qui mettent en œuvre une pédagogie reposant sur l'alliance entre les apports théoriques et la pratique, la pluridisciplinarité, la conduite de projet et l'ouverture sur le monde professionnel contribuent à la réussite de nos élèves, comme en témoignent les taux de réussite aux examens régulièrement supérieurs à 90%.

L'établissement est également un lieu d'ouverture. Les partenariats qu'il a su tisser avec les acteurs du monde rural et la participation des jeunes à divers projets d'animation permettent de former des hommes à l'écoute du monde et des territoires de demain.

Le Directeur Didier JAHAN



Géode prête pour le salon



Prêts pour le trophée des lycées



La section sportive



Atelier de pratique



Entretien au bord de l'étang

AGRICOLE

Par la voie scolaire

Zoom sur les formations

Après une classe de 4^{ème}

- Classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole

Après une classe de 3^{ème}

Voie générale et technologique

- Seconde générale et technologique

Baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant »

Voie professionnelle

- seconde professionnelle « productions animales »

Baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » -
Systèmes d'élevage

- Seconde professionnelle « agroéquipement »
Baccalauréat professionnel « agroéquipement »
- Seconde professionnelle « Nature-Jardin-Paysage-Forêt »

Baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune »

Après un baccalauréat

Brevet de Technicien Supérieur Productions Animales

Les élèves et étudiants ont également accès à la section sportive Rugby ainsi qu'à l'activité Hippologie-équitation proposées par l'établissement.

200 élèves dont 36 filles

40 étudiants dont 20 filles

76 apprentis dont 8 filles

179 internes ((sur 200 places)

2 étudiants originaires des T.O.M.

une élève de Madagascar

la résidence étudiante compte 32 studios individuels meublés

Contact : 03 23 91 34 00

Site internet : www.lyc-ee-thierache.educagri.fr



Au musée de Laon



Le moulin construit avec G.Hallart
sur la Simone



A la pisciculture de Voulpaix



La classe d'eau



Dans le marais d'Isle à Saint-Quentin



A la nouvelle caserne des pompiers

SCOLAIRES

Les classes primaires

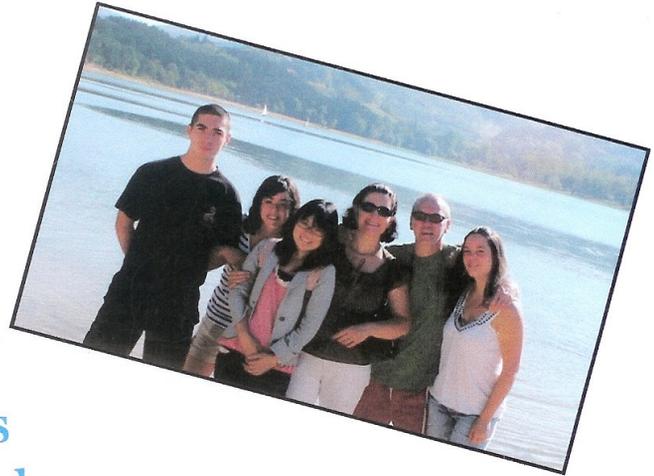


Les CE2 - CM en sortie à Blangy



Les CE2 - CM en sortie à Blangy





Jeunes lycéens étrangers Équatoriens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Mariale, Équatorienne, pratique le ballet et le yoga. Elle aime aussi cuisiner et jouer du piano. Elle a déjà fait un séjour d'une année scolaire aux Etats-Unis, ce qui l'a beaucoup aidé pour perfectionner son anglais.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il est passionné de grec ancien et attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Vanessa SIMON ou Katja Lebeslourd

Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU MOULIN

Le 24 janvier



Quelques photos des travaux



Durée des travaux : 18 mois



OFFRE DE PRESTATIONS A DOMICILE



- ◆ L'Aide à domicile - Auxiliaire de vie  
- ◆ La Téléalarme à domicile  
- ◆ Les soins à domicile 
- ◆ La Laverie
- ◆ Les repas à domicile  
- ◆ Le Foyer Restaurant 3^{ème} Age

Ces offres sont exclusivement réservées :

- aux personnes retraitées de 60 ans et plus ou aux adultes handicapés
- sous certaines conditions, à certains actifs momentanément dépendants.

1, rue Baudelot - B.P. 32 - 02140 **VERVINS**
Tél. **03 23 91 30 60** - Fax. 03 23 91 30 69
maintiendomicile.cantonvervins@wanadoo.fr
Agrément qualité : N° SAP/240200345 - Siret : 240 200 345 000 25

Le Football Club Fontainois

Nouvellement arrivé dans notre commue, voici la composition du bureau :

Président : Jackie HENRY

Vice-Président : Damien MATHIEU

Trésorière : Catherine SEVERS

Secrétaire : Benjamin SULFOURT

Les entraînements, sous la direction de Eric BELLEVEAU, reprendront le vendredi soir à partir du mois d' août au terrain de foot du Lycée agricole.

Contact : D.Mathieu 0626036149

fb : Fontaine les Vervins



Réunion du C.C.A.S Mercredi 18 Février 2015.

Distribution de bons de 60 € pour l'année 2014/2015 aux familles les plus nécessiteuses

Les membres de la commission du CCAS décident de délivrer un bon d'une valeur de 60 € d'alimentation pour 2014/2015, à prendre à Carrefour Market ou Aldi, aux personnes les plus défavorisées et donne tous pouvoirs au Président pour remettre ce bon et apprécier la situation de chaque personne ou familles les plus nécessiteuses.

Une personne ou une famille ne pourra recevoir qu'un bon pour l'année civile.

Les bons devront comporter les mentions suivantes : - A l'exclusion de l'alimentation pour animaux domestiques – Pas d'Alcool et pas de biens de confort.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2015.

Allocation de Charbon ou 60 € aux Personnes Agées.

Le CCAS DECIDE de retenir les critères suivants :

1. Faire la demande auprès de la mairie et justifier de ses revenus
2. Avoir 65 ans dans l'année lors de la décision de l'attribution
3. Résider dans la commune
4. Avoir un revenu brut total annuel inférieur ou égal à l'allocation supplémentaire qui est pour 2015 de 9 503.89 € pour une personne seule et de 14 755.32 € pour un couple.
5. Le plafond du revenu brut total annuel des personnes qui vivent seules est majoré de 20 % soit 11 404. 67 €
6. Dans un couple c'est le revenu global du couple qui est pris en compte même si seulement l'une des personnes peut bénéficier de l'allocation
7. Le dépassement du plafond du revenu ou le refus de justifier ses revenus entraîne automatiquement la perte de l'Allocation.

Association des Pêcheurs du Moulin Brûlé

Président : Hervé BALASSE

Trésorier : Romuald WATREMEZ

Secrétaire : Quentin BRICE

Un repêchage annuel se fait généralement fin novembre début décembre : y sont remis brochets, gardons et carpes. La pêche se pratique dans notre étang communal de 3 hectares. Il est peuplé de diverses espèces (gardons, brèmes, carpes, brochets, perches, truites, tanches et sandres). Nous avons une cinquantaine d'actionnaires. La pêche peut se faire à condition d'être titulaire du permis fédéral et de l'action de pêche de Fontaine Les Vervins. Nous avons décidé cette année de faire l'action de pêche gratuite pour les moins de 12 ans. Pour tout renseignement contacter Mr Balasse au 06.81.62.59.85

LE BUDGET 2015

Les budgets communaux (commune et moulin) ont été votés vendredi 10 avril par le conseil municipal.

Pour 2015 le budget de la commune s'établit à 295 263,06€ en investissement et 894 249,30€ en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se limitent à des travaux d'enfouissement de réseau (17 671,53€), à la rénovation et la mise en accessibilité de la mairie (115 000€) et à des travaux de voirie sur la RN2 (47 000€). Ces travaux prévus au budget 2014, mais non réalisés, devraient se concrétiser sur 2015.

Le renouvellement des illuminations de Noël et du mobilier des aires de jeux est maintenu comme les années précédentes pour 3 000€.

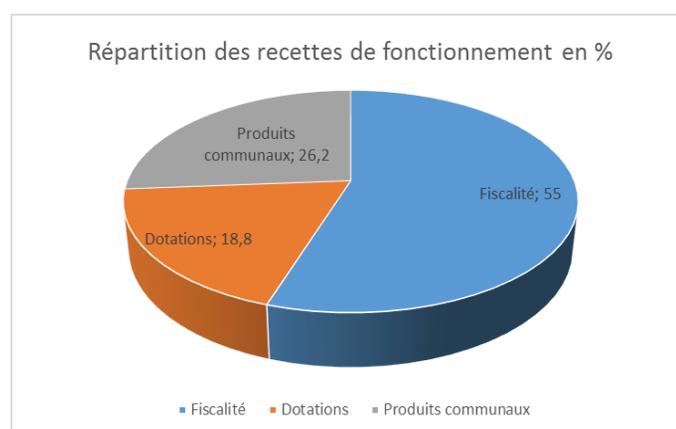
Il est également prévu d'investir 2000€ dans la plantation d'arbres autour de l'étang, 1500€ dans l'acquisition d'un groupe électrogène pour les services techniques et 150€ dans le renouvellement d'extincteurs.

Ces investissements sont financés par des subventions départementales pour plus de 35 000€, par du Fonds de Compensation de la TVA pour plus de 22 000€ et le reste par autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- 264 000€ pour les dépenses de personnel (salaires et cotisations);
- 22 568,05€ pour les participations obligatoires (SDIS, Syndicats...), subventions et indemnités des élus;
- 196 114,20€ pour le financement des investissements;
- le reste regroupe les dépenses courantes (électricité, eau, affranchissement, téléphone, assurances, cantine scolaire, entretien des chemins, intérêts d'emprunt...).

Ces dépenses sont financées à hauteur de 55% par la fiscalité, 18,80% par les dotations de l'Etat, contre 23% en 2014, et le reste par les produits communaux (remboursements de salaires des contrats aidés, loyers, concessions cimetières, ventes de bois).



Le budget du Moulin prévoit des investissements à hauteur de 1 400 000€ prenant en compte l'attribution des lots de travaux aux entreprises effectuée début 2015 et les frais d'architecte.

Ils sont financés à l'heure actuelle à 57,90% par des subventions, 15,90% par un remboursement du Fonds de Compensation de la TVA et le reste par un emprunt.

Ces investissements ne seront pas financés par une hausse des taux de la fiscalité cette année.

Pour le Conseil Municipal, la conseillère déléguée aux finances, Eloïse LAFORCE.

Imprimerie SUIN

03 23 72 22 00

Bonnes
vacances

